

AVIS PUBLIC



MESURES SPÉCIALES APPLICABLES DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE DU 8 MARS 2022

AVIS PUBLIC est donné par la présente que la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, prévue le mardi 8 mars 2022, aura lieu comme prévu à compter de 18 h 30. Cependant, le conseil siègera par visioconférence en cohérence avec les mesures de prévention de la propagation de la COVID-19. Les citoyennes et citoyens pourront suivre le déroulement de la séance par webdiffusion, en direct ou en différé, à partir du lien identifié au paragraphe ci-dessous.

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des questions aux élus en transmettant leurs questions par écrit au plus tard le mardi 8 mars 2022 AVANT 12 h (MIDI), en utilisant le formulaire disponible sous le lien suivant :

<https://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-darrondissement-de-ville-marie-de-mars-3036>

L'heure de tombée pour la réception des questions a été devancée à midi, la journée même de la tenue de la séance du conseil. Cela permettra de coordonner un projet pilote mené à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du mardi 8 mars 2022, afin que les personnes souhaitant poser verbalement leur question aux membres du conseil puissent interagir directement avec ceux-ci, à même la plateforme de la séance virtuelle. Des instructions pour une telle participation seront transmises la journée même du conseil à toute personne ayant manifesté son intérêt par le biais du formulaire dont le lien est indiqué ci-dessus.

Cette procédure spéciale remplace la période habituelle de questions orales du public.

Seules les questions transmises pendant la plage horaire ci-haut mentionnée seront soumises au conseil d'arrondissement.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie du coronavirus et pour suivre le déroulement de la prochaine séance du conseil d'arrondissement (<https://ville-marie.evenement.agencewebdiffusion.com/>), consultez le site web de la Ville : montreal.ca.

Fait à Montréal, le 12 février 2022

Le Secrétaire d'arrondissement,
Fredy Alzate, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie